

**2017-2018**

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

**Procès -verbal**

6e réunion (suivi à l'ajournement)  
26 juin 2018 à 9h

Étaient présents : M. Denis Grondin, directeur  
M. Marco Dodier  
M<sup>me</sup> Isabelle Perron  
M<sup>me</sup> Nancy Gilbert  
M<sup>me</sup> Chantal Vachon  
M<sup>me</sup> Karma Baron

Était absente : M<sup>me</sup> Mylène Grenier  
M<sup>me</sup> Cindy Cliche  
M. Raphaël Faucher  
M<sup>me</sup> Chantal Gauthier  
M<sup>me</sup> Ruth Lindsay

**1. Reprise de l'ajournement de la séance**

La présidente ouvre la séance du Conseil d'établissement et constate qu'il y a quorum.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Nancy Gilbert :  
D'adopter l'ordre du jour tel qu'il est déposé.

**Adopté à l'unanimité.**

**3. Encadrements**

**Principes d'encadrement des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe (77.1 LIP)**

Il est proposé par Isabelle Perron

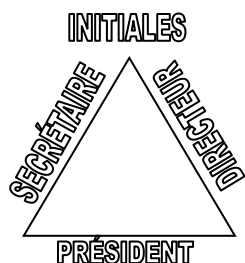
De tenir compte de la politique de la commission scolaire.

De tenter de viser le plus bas coût possible pour toute décision relative aux frais à payer par les parents.

De viser la clarté et la transparence dans toute communication aux parents en lien avec les frais à payer, notamment quant au caractère obligatoire ou non des frais.

CE-17-18-49

CE-17-18-50



De tenter de minimiser les écarts quant aux frais à payer entre deux activités d'une même école à l'exception des projets particuliers.

De porter une attention particulière aux quantités demandées.  
De vérifier la pertinence du matériel demandé.

D'établir des mesures pour faciliter le paiement par les parents (versements étalés, soutien de la fondation de l'école, organismes d'aide, etc.).

De s'assurer que les documents conçus pour être altérés (écrire, dessiner ou découper) par les élèves et que le matériel imprimé tels les cahiers d'activités, cahiers maison et documents photocopiés soient utilisés à au moins 80 %.

D'exiger une contribution financière maximale pour l'achat de documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe à un maximum de 95\$ (le montant fixé ne peut être supérieur à celui établi pour l'année scolaire 2017-2018).

#### **Adopté à l'unanimité.**

#### **4. Listes d'effets scolaires**

CE-17-18-51

Considérents et contexte :

La liste des effets scolaires revue a est remise à tous les membres du conseil d'établissement.

Il est proposé par Karma Baron

D'approuver les listes des effets scolaires pour l'achat de crayons, papiers et autres objets de même nature qui ne sont pas considérés comme du matériel didactique tel que les règles, les gommes à effacer et les tubes de colle et qui sont utilisés couramment et peu coûteux, et ce, tel que déposé et présenté par la direction de l'école.

#### **Adopté à l'unanimité.**

#### **5. Matériel scolaire et matériel didactique (96.15 LIP)**

CE-17-18-52

Considérents et contexte :

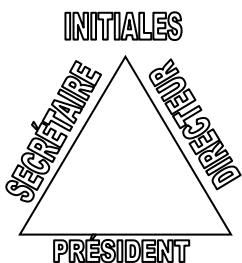
La liste du matériel est remise à tous les membres du conseil d'établissement.

Il est proposé par Marco Dodier:

De recommander à la direction de l'école;

D'approuver la résolution suivante: d'approuver le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes de l'école, et ce, tel que soumis à la consultation du conseil pour l'année scolaire 2018-2019.

#### **Adopté à l'unanimité.**



CE-17-18-53

## 6. Règes de vie

Considéranrs et contexte :

Le document sur les règles de vie demeure le même avec des modifications au niveau de l'année scolaire, un ajout «Pour les dîneurs occasionnels, un montant de 4\$ est demandé par midi pour la surveillance.» à la page 9 puis à la dernière page du document concernant la date de retour de la feuille signée par les parents.

Il est proposé par Mylène Grenier :

D'approuver la résolution suivante: Que les règles de vie soient approuvées avec les modifications décrites.

**Adopté à l'unanimité.**

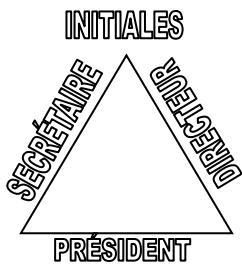
## 7. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Chantal Vachon ,

D'approuver la résolution suivante: De lever l'ajournement de l'assemblée.

Il est 9h34

**Adopté à l'unanimité.**



---

Président d'assemblée

---

Directeur